

Que signifie Logiciel gratuit ? Typologie des logiciels..

A la UNE

Publié par: Gerard

Publié le : 16/07/2014 10:30:00

Il existe un jargon qui peut sembler obscur pour certains et des idées reçues pour d'autres. Cet article est destiné à expliquer et définir les différents types de logiciels et leurs licences que nous utilisons sur nos ordinateurs. **En préambule : C'est quoi un logiciel ?** Pour lire la suite, il est particulièrement utile de rappeler la définition d'un logiciel !

Que nous dit le Larousse :

"Ensemble des programmes, procédés et règles, et éventuellement de la documentation, relatifs au fonctionnement d'un ensemble de traitement de données. (Par opposition au matériel.)"

dixit Le dictionnaire Larousse: <http://www.larousse.fr>

Soyons plus pragmatique et proposons une bonne définition telle que "**Un logiciel est un ensemble programmé dans le but de fournir une application informatique. Synonyme : programme informatique.**"

Nous pouvons ajouter qu'un logiciel est un produit immatériel conçu grâce à l'intelligence humaine et qu'il en découle une propriété intellectuelle. Cette dernière appartient soit à une personne physique ou morale, soit au domaine public.

Du fait de la propriété intellectuelle, le droit d'utiliser un logiciel se nomme : la Licence d'utilisation. Cette dernière est définie par le propriétaire du logiciel.

Cette propriété intellectuelle qui représente et protège le code qui génère le logiciel ainsi que la licence qui en découle sont des notions importantes car elles conduisent à structurer une typologie des logiciels !!

Typologie des logiciels

Parmi les propriétaires, il y a 3 groupes :

Privé exemple : **Microsoft, Avast, Sage, Google**, ... il y en a des centaines de milliers. Au sens strict du terme, ils sont propriétaires du code qui génère leur logiciel. D'ailleurs on nomme leurs produits : "logiciel propriétaire". Ils sont souvent des leaders dans la mesure où ils ont souvent été les pionniers dans leurs domaines.

Communautaire exemple : **Mozilla, Linux, VLC, 7zip, Open-Office**, ... Apparus par la suite, ils sont de plus en plus nombreux et l'impact de leurs travaux est maintenant considérable sur le marché du logiciel. Il s'agit d'un groupe particulier dans le sens où il concède leurs droits stricts de la propriété à tous. La propriété intellectuelle et les droits qui en découlent sont partagés par tous ceux qui le veulent !! La licence de ces logiciels est généralement définie par **GNU**.

Domaine public ce groupe existe de fait pour diverses raisons : le propriétaire a abandonné ses droits ou l'auteur du code programme a disparu, inconnu ou anonyme.

De ces 3 groupes, on définit leurs produits ainsi :

Les logiciels propriétaires
Les logiciels partagés dit Libres ou encore dit Open-Source
Les logiciels publics

Cas particulier du logiciel Open-Source. Il est utile de rappeler précisément ce concept de logiciel libre. On entend par source le code qui sert à écrire le programme. Comme le nom l'indique, la source est ouverte ; en clair le code programme n'a pas de propriétaire en tant que tel et n'importe qui peut le prendre et le modifier. Bon ça c'est le principe. Le résultat concret c'est que de nombreux logiciels sont maintenant conçus en mode collaboratif (*grâce à Internet*) par des équipes bénévoles. Il s'est donc formé des ressources humaines structurées autour d'un projet collaboratif destiné à créer des logiciels. Généralement, il s'agit d'universitaires, d'étudiants, de chercheurs ou tout simplement de gens qui disposent de compétences et de temps libre. Véritables concurrents (*voire menaces*) des éditeurs propriétaires, leur force réside dans la puissance de leurs ressources humaines : bénévoles, ils sont des centaines de milliers sur la planète et la diversité de leurs compétences est très productive : chefs de projet, analystes-programmeurs, info-graphistes, traducteurs, rédacteurs, beta-testeurs, etc.

Qu'est-ce qu'un logiciel gratuit ?

Un logiciel est défini comme gratuit si : **la licence du logiciel informe explicitement que le droit d'utilisation est gratuit et qu'il ne peut jamais faire l'objet d'un commerce.**

ou si il appartient au domaine public

Stop aux idées reçues :

Un logiciel propriétaire est toujours payant : **FAUX !**

Ce n'est pas parce qu'un logiciel est propriétaire qu'il est payant. Il appartient au propriétaire de définir la licence d'utilisation et il peut très bien concéder gratuitement l'usage de son produit.

Exemples : l'antivirus Avast pour les particuliers, le navigateur Chrome de Google, la suite Start-Office de Microsoft, etc.

Un logiciel Libre ou Open-Source est toujours gratuit : **FAUX !**

Il est possible d'effectuer un développement collaboratif dans le but de financer le logiciel lui-même ou une autre opération. C'est plutôt rare, mais il existe des logiciels Libres et payants.

Evidemment, la licence d'utilisation n'est pas du type GNU. Le cas de Prestashop, logiciel open-Source pour développer une boutique web est significatif : seul le noyau est sous licence gratuite mais toutes les fonctions attendues nécessitent l'achat d'une licence payante !

Memento

Freeware : logiciel dont la licence d'utilisation est gratuite. Synonymes : Gratuitiel, graticiel.

Shareware : logiciel payant dont le téléchargement est gratuit et qui nécessite l'achat d'une licence pour l'utilisation complète du produit. Le mode 'essai' est gratuit. Synonyme: Partagiciel

GNU : [Licence publique gnue;rale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_public_gnue;rale) : voir

https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_de_documentation_libre_GNU

DÃ©mo : comme le nom l'indique, il s'agit d'un logiciel de dÃ©monstration. Cette version de dÃ©mo est Ã©videmment gratuite.

Abandonware : logiciel devenu gratuit car son propriÃ©taire a abandonnÃ© ses droits. Il s'agit souvent de trÃ¨s vieux logiciels plutÃ´t obsolÃ¨tes.

Attention: Le prÃ©sent document a Ã©tÃ© rÃ©digÃ© sous copyright par le Webmaster de telecharger-freeware.com . Hors moteur de recherche, sa reproduction mÃame partielle sur n'importe quel mÃ©dia est strictement interdite.